

## Procédure d'homologation des performances en athlétisme par l'IPC

### Un sportif demandera l'homologation d'une performance afin de (d'):

- Apparaître dans le **ranking mondial**
- Pouvoir être sélectionné pour une **compétition majeure** (CE-CM-JP)
- Valider un **record** (mondial-européen-de championnat)
- Pouvoir bénéficier d'un **statut BPC** si les critères sont atteints

Afin qu'une performance soit **homologuée par l'IPC** lors d'une compétition d'athlétisme, il est nécessaire que le sportif remplisse les critères suivants :

- Posséder une **licence internationale**
- Posséder une **classification internationale**
- **Participer à une** compétition reconnue par l'IPC

### Pour cela, les démarches à effectuer par le sportif sont les suivantes :

- Obtenir une licence internationale :
  - Contacter la LHF via [franca.alaimo@handisport.be](mailto:franca.alaimo@handisport.be) afin de recevoir les formulaires à compléter
- Obtenir une classification internationale :
  - Posséder une classification nationale
  - Contacter la LHF via [franca.alaimo@handisport.be](mailto:franca.alaimo@handisport.be)
  - Participer à une compétition où une classification internationale est organisée.  
Contacter [jonathan.libert@handisport.be](mailto:jonathan.libert@handisport.be) ou [jeremy.solot@handisport.be](mailto:jeremy.solot@handisport.be)

# LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE A.S.B.L.



- Participer / Faire reconnaître une compétition par l'IPC :
  - Pour participer à une compétition déjà reconnue par l'IPC, consultez la liste des compétitions reconnues par l'IPC en Belgique ou à l'étranger qui se trouve sur le site de l'IPC athletics <https://www.paralympic.org/athletics>
  - Pour faire reconnaître une autre compétition, envoyer la liste des compétitions que vous voulez faire reconnaître en Belgique à la LHF via [franca.alaimo@handisport.be](mailto:franca.alaimo@handisport.be) (au plus tard 4 semaines avant la compétition)

## **ATTENTION :**

- En cas de non-participation à une compétition que vous avez fait reconnaître, il est impératif de **le communiquer** à la LHF via [franca.alaimo@handisport.be](mailto:franca.alaimo@handisport.be) et de fournir un **justificatif pertinent (par ex. : certificat médical)**
- En cas d'absence de **justificatif pertinent** ou **si plus de deux participations sont annulées** sans justificatif, une amende équivalente au montant du prix de la reconnaissance, à savoir **100€, vous sera facturée.**